



R E S O L U T I O N

REGIONAL COMMITTEE FOR
THE WESTERN PACIFIC

COMITE REGIONAL DU
PACIFIQUE OCCIDENTAL

WPR/RC59.R1
22 septembre 2008

DESIGNATION DU DIRECTEUR REGIONAL

Le Comité régional,

Vu l'Article 52 de la Constitution ; et

Conformément à l'Article 51 de son Règlement intérieur ;

1. DESIGNNE le Dr Young Soo SHIN en qualité de Directeur régional pour le Pacifique occidental ; et
2. PRIE le Directeur général de proposer au Conseil exécutif la nomination du Dr Young Soo SHIN pour une période de cinq ans à compter du 1^{er} février 2009.

Première séance, 22 septembre 2008
WPR/RC59/SR/1